

Lettre du 18 janvier 2024

Annonce du 9 janvier un RIFSEEP toujours aussi flou

Comme vous l'avez entendu mardi 9 janvier lors de sa visio, monsieur le Ministre a annoncé l'officialisation du passage au RIFSEEP

(cf les explications [dans I-Direction n°6](#))

Il l'a présenté comme une modification de notre régime indemnitaire, a indiqué qu'il y aura une augmentation du taux de passage à la hors classe jusqu'en 2027 pour atteindre 21% et la création de la HEB Bis. De plus la prime pacte sera pérennisée à la hauteur de 1250 € et mensualisée.

Ces éléments sont présentés comme un signe de reconnaissance et de valorisation de notre profession.

Ces nouvelles mesures s'appliqueront à partir du 1er septembre 2024, avec effet rétroactif au 1er janvier 2024 et la disparition de l'échelon spécial au 1er janvier 2025.

Indépendance et Direction-FO reste dubitatif quant à la réalité des gains annoncés. Malgré nos demandes régulières nous n'avons obtenu aucun document explicatif concret présentant les calculs de ces évolutions. A cela s'ajoutent quelques questions comme la transparence des modalités d'application et la question du maintien de la GIPA ou garantie individuelle du pouvoir d'achat.

Indépendance et Direction-FO n'a jamais été demandeur de ce changement et réclame toujours une vraie revalorisation : 3000 € net à minima, + 300 points d'indice, 30% d'accès à la HC. Revendications que nous continuerons à porter.

Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :

[ADHÉRER à ID-FO](#)